



PRÉFECTURE DE CORSE

**Direction Régionale
de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**

CORSE

Objet : Année 2018 ; compte rendu annuel du CSRPN de Corse (article 14 du règlement intérieur)

**Compte rendu annuel année 2018 présenté
le 15 février 2018, soumis à l'avis du CSRPN**

| Quoi (avis numérotés donnés en séance plénière) | Nombre |
|--|---------------|
| ZNIEFF (sites liste espèces ...), Listes régionales espèces Inventaire du patrimoine géologique et paléontologique de Corse | 1 |
| RN et APPB (travaux...) | 0 |
| Cartographies d'habitats, DOCOBS | 5 |
| Dossiers de dérogations espèces protégées | 4 |
| PNA/PRA | 1 |
| Autres (divers) | 0 |

1/Composition et fonctionnement du CSRPN

Suite à la démission d'Olivia GERIGNY fin 2017, la candidature de Pierre LEJEUNE, spécialiste des milieux naturels marins de Corse et océanographe, a recueilli en 2018 un avis favorable du CSRPN, du MNHN, ainsi que du président Conseil Executif de la Collectivité de Corse. La nomination de Pierre LEJEUNE en tant que membre du CSRPN est intervenue le 23 octobre 2018 par arrêté modificatif n° R20-2018 portant composition et fonctionnement du CSRPN. Le CSRPN comporte désormais 22 membres.

Comme le prévoit le règlement intérieur, Le CSRPN comprend un président, M. Christophe MORI, et deux-vice-Présidents, M. Michel DELAUGERRE et M. Gérard PERGENT.

Le CSRPN est composé d'une Commission Terre, et d'une Commission Mer. Chacun des vice-présidents est également président et animateur d'une Commission.

La CRPG (Commission régionale du patrimoine géologique, minéralogique et paléontologique) est une émanation du CSRPN. Elle regroupe, sous la responsabilité de la DREAL, des experts de la géologie de la Corse. Marie-Madeleine SPELLA est la coordonnatrice scientifique régionale.

2/ Réunions plénières et Commissions

2.1 Réunions plénières

2 réunions plénières se sont tenues en 2018 :

- 25/05 (10 membres présents, 4 pouvoirs)
- 24/09 (14 membres présents, 5 pouvoirs)

Remarque : On notera que le règlement intérieur permet de donner pouvoir en cas d'absence. Il faut toutefois veiller à ce que les membres présents assistent aux séances dans leur intégralité et n'abusent pas de la possibilité de donner pouvoir en cours de réunion. Néanmoins le quorum a toujours été atteint.

Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres, et pour une meilleure programmation des dossiers, il a été acté lors du CSRPN du 24 septembre, de fixer les dates des CSRPN le plus en amont possible. A compter de l'année 2019, un calendrier prévisionnel des séances du CSRPN sera établi en début d'année : le principe de fixer 4 séances par an (une par trimestre) est retenu, selon les modalités suivantes : la DREAL enverra un Doodle qui proposera aux membres de se positionner sur un jour précis (en priorité le lundi ou le vendredi) dans la semaine qui aura été fixée à l'avance.

2.2 Commissions

- Commission Terre : 3 réunions se sont tenues, le 25 mai, le 24 septembre et le 3 décembre.

A noter que la mise en place de cette Commission a permis d'alléger les séances plénières, certains dossiers mobilisant un temps important.

- Commission Mer : 2 réunions se sont tenues, le 28 mars et le 19 novembre.
- CRPG: 1 réunion s'est tenue le 19 janvier

3/ Ordres du jour, dossiers examinés ou présentés, remarques et décisions (remarque : seuls les dossiers pour lesquels un avis formel en séance plénière du CSRPN est demandé sont numérotés)

| Date réunion | Objet | Décision éventuelle/ avis (n°) |
|--------------|---|---|
| 25/05/2018 | Approbation du PV de la réunion du 1/12/2017 | approbation |
| 25/05/2018 | Avis sur le compte rendu d'activités annuel 2017 du CSRPN | approbation |
| 25/05/2018 | Avis sur la cartographie d'habitats du site FR9400571 "Etang de Biguglia" : Lido de la Marana | Avis CSRPN de Corse n° 2018-01 Avis favorables : 14 Avis défavorable : 0 Abstentions : 0 |
| 25/05/2018 | Avis sur le PNA chiroptères déclinaison régionale | Avis CSRPN de Corse n° 2018-02 Avis favorables : 13 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Non participation : 1 |
| 25/05/2018 | Avis sur le dossier de demande de dérogation espèce protégée (T. Hermann) concernant un projet de lotissement à Ghisonaccia | Avis CSRPN de Corse n° 2018-03 Avis favorables : 0 Avis défavorables : 14 Abstentions : 0 |
| 25/05/2018 | Avis sur le Tome 2 du DOCOB des sites Natura 2000 du golfe d'Ajaccio | Avis CSRPN de Corse n° 2018-04 Avis favorables : 14 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 25/05/2018 | Avis sur le Tome 1 du DOCOB du site Natura 2000 du golfe de Porto-Vecchio | Avis CSRPN de Corse n° 2018-05 : |

| | | |
|------------|--|--|
| | | Compte tenu des observations formulées par la Commission Mer, les membres du CSRPN ont décidé à l'unanimité ne pas rendre d'avis sur le document présenté en l'état. En effet, ils ont considéré que celui-ci n'était pas suffisamment complet pour pouvoir se prononcer. Le DOCOB sera réexaminé lors de la prochaine séance du CSRPN. |
| 25/05/2018 | Avis sur dossier de demande de dérogation à vocation scientifique pour le prélèvement de carottes de mattes de posidonies dans le cadre du programme PADUCC-Change | Avis du CSRPN de Corse n° 2018-06 Avis favorables : 13 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Non participation : 1 |
| 24/09/2018 | Approbation du PV de la réunion du 25/05/2018 | approbation |
| 24/09/2018 | Avis sur le projet de reproduction de la patelle géante (demande de dérogation à vocation scientifique) | Avis du CSRPN de Corse n°2018-07 Avis favorables : 13 Avis défavorables : 0 Abstentions : 2 Non participation : 4 |
| 24/09/2018 | Avis sur le projet de cartographie d'habitats du site Natura 2000 FR9400590 "Tre Padule de Suartone, Rondinara", partie Rondinara | Avis du CSRPN de Corse n°2018-08 Avis favorables : 19 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 24/09/2018 | Avis sur le projet de cartographie d'habitats du site Natura 2000 FR9400570 "Agriates", partie Embouchure de l'Ostriconi et Punta di Acciolu | Avis CSRPN de Corse n° 2018-09 Avis favorables : 19 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 24/09/2018 | Avis sur Espèces exotiques envahissantes (EEE) Flore: | Avis CSRPN de Corse n° 2018-10 Avis favorables : 19 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 24/09/2018 | Avis sur le dossier de demande de dérogation espèce protégée (T. Hermann) concernant un projet de lotissement à Ghisonaccia | Avis CSRPN de Corse n° 2018-11 Avis favorables : 18 Avis défavorables : 0 Abstentions : 1 |

4/Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG)

Cette commission s'est réunie une fois, le 19 janvier 2018.

En 2018 un travail de vulgarisation et de simplification des fiches de l'inventaire a été engagé, afin de réaliser des fiches pédagogiques à l'usage du public. Une réflexion a également été engagée sur une sélection de nouveaux sites à inventorier.

Par ailleurs, le décret d'application du 28 décembre 2015, ainsi que la note d'application du ministère, du 1^{er} décembre 2016, relatif à la protection des sites d'intérêt géologique, offre désormais la possibilité de prendre des arrêtés de protection de géotope. Un travail a été mené par la CRPG, afin d'établir les listes départementales des sites pouvant bénéficier d'un arrêté de géotope, celles-ci seront soumises à l'avis du CSRPN et du Conseil des sites de Corse, puis seront validées par arrêté préfectoral.

A noter, la participation de la coordonnatrice scientifique de la CRPG et de la DREAL au colloque national consacré à la géologie, qui a eu lieu à Chambéry du 15 au 17 octobre 2018 et au cours duquel elles ont fait une intervention sur le thème suivant : « *L'inventaire du patrimoine géologique de Corse : sa diffusion pour de multiples usages* ».

Cette intervention avait pour objet de présenter l'inventaire du patrimoine géologique de Corse, ainsi que les différentes actions de diffusion de l'inventaire qui ont été réalisées depuis sa validation, notamment auprès des collectivités et porteurs de projets, mais également plus largement auprès du grand public, des scolaires et des universitaires : conférences, expositions, posters, publications diverses...

5/Bilan des dossiers de dérogations d'espèces protégées

Rappel du dispositif réglementaire :

Le décret du 29 septembre 2015 et l'arrêté ministériel du 12 janvier 2016, relatifs aux dossiers de dérogations d'espèces, introduisent la possibilité de désigner des experts délégués pour émettre des avis au nom du CSRPN sur les demandes de dérogations d'espèces protégées ne remontant plus au CNPN. Il est désormais possible de désigner des experts délégués au sein du CSRPN pour émettre des avis signés sur les dérogations directement (sans passage en CSRPN plénier) et valant avis du CSRPN.

Dans ce cadre, trois experts délégués titulaires et trois experts délégués suppléants ont été désignés:

Flore/habitats:

Titulaire : Guilhan PARADIS

Suppléante : Angélique QUILICHINI

Faune/milieu aquatique:

Titulaire : Michel DELAUGERRE

Suppléant : Gregory BEUNEUX

Mer:

Titulaire : Christine PERGENT

Suppléant : Pascal OBERTI

En 2018, au total 24 avis ont été rendus par les experts délégués, répartis de la façon suivante :

- 18 avis sur dossiers scientifiques
- 2 avis sur dossiers d'aménagement
- 4 avis sur dossiers de régulation (sécurité aéronefs)

Le Président, Christophe MORI

